FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 29 mai 2018

Compte-rendu du comité technique spécialisé « formation continue » du 29 mai 2018

FO Agriculture était représentée par : Stéphane TOUZET, Nicolas GILOT et Pascal VILLARD

En préalable **FO** souligne l'importance de la formation dans l'accompagnement des réformes mais aussi pour faire face au quotidien des services. Pourtant, si le MAA reste un ministère «bien placé» en termes de formation continue, l'écart entre les bonnes intentions et la réalité du terrain est croissant. Les dispositifs et réseau en place sur le terrain sont fragilisés au fils du temps, notamment sur le plan interministériel.

Bilan de l'activité formation continue 2017

Bilan une nouvelle fois établi à partir des applications EPICEA et SAFO qui sont sous utilisées. Les résultats qui seront présentés sont donc probablement en dessous de la réalité.

Le nombre de jour de formation est de 1,7 par agent avec une durée moyenne de 1,53 j/stagiaire. Cela constitue une très légère remontée du taux de formation après une baisse important constatée en 2016. Le taux d'agents est ainsi passé de 55,1 % en 2015 à 49,5 % en 2017 (48,7 en 2016).

La catégorie A s'est formée à 44.2 % pour près de 60 % pour les catégories B et C. Le faible taux pour la catégorie A est particulièrement probant dans l'enseignement agricole. On observe peu de différence par genre à l'exception de la catégorie C où les hommes accèdent beaucoup plus à la formation que les femmes.

En termes de localisation, le niveau régional représente 52 % pour environ 1/4 pour les niveaux local et national.

La part des formations transverses baisse considérablement par rapport aux formations métiers, mais leur organisation interministérielle nuit à leur exploitation statistique.

FO si la perte statistique est bien réelle du fait de beaucoup de formations qui ne sont pas référencées sous EPICEA (formation externes mais aussi formations organisées par et pour le ministère), la baisse des moyens affectés aux missions support est également responsable des baisses constatées.
En effet l'accès à la formation repose beaucoup sur la politique et le dynamisme des structures en la matière, or l'affaiblissement des réseaux est incontestable dans les régions. Il faut aussi prendre garde à ce que dans un contexte de dématérialisation des dossiers, les formations non saisies ne disparaissent pas des dossiers des personnels.

Bilan financier

Le budget prévisionnel 2017 a atteint une réalisation à 94 % pour une dépense totale 4 906 688 € (légèrement supérieure à 2016).

Présentation de la note d'orientation triennale de la formation continue (2019-2021)

Axée principalement sur l'orientation « Action publique 2022 » (AP 2022), elle intègre cependant les contextes, missions et priorités propres aux directions générales (PAC, Climat, États généraux de l'alimentation, Brexit…). Le secrétariat général est particulièrement marqué par les chantiers AP 2022, notamment en matière de modernisation des fonctions support. Cette note paraitra en juin après l'avis du CTM du 19 juin.

FO : cette note s'inscrit dans la continuité des précédentes et reprend l'identité de notre ministère. Nous tenons cependant à souligner deux points qui nous alertent particulièrement : la quasi-absence de la charte du management, la présence indéfinie mais omniprésente d'AP 2022 et de la «modernisation». **FO** a appris à se méfier de ces termes et alerte l'administration sur les menaces qui pèsent sur l'avenir de ce CTM, mais également sur la capacité du ministère à mener à son terme cette note d'orientation triennale.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel
63370 Lempdes - Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
76 avenue André Malraux - 57000 METZ
Tél. 03 55 74 10 12
E-mail patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

Permanence Paris Tél. 01 49 55 40 05
www.fo-agriculture.fr

Présentation de note relative au compte personnel de formation (CPF)

La note s'inscrit dans les annonces faites lors de la précédente réunion du CTM FORMCO du 11 janvier 2018. Elle prévoit toutefois la distinction des demandes de formations qui auront un coût de celles qui n'en ont pas. Les formations, qui relèvent du plan de formation ou qui ne génèrent pas de coût, seront traitées au fil de l'eau alors que les autres seront étudiées dans de cadres de commissions administratives annuelles. La note définit les critères de priorité qui seront utilisés dans le cadre de ces commissions (faisabilité, pertinence...). Le système d'information du CPF (SI CPF) sera actualisé entre août et octobre avec, notamment la reprise automatique des droits DIF. Les personnels en seront informés par courriers personnels.

Présentation RENOIRH (RENouveau des Outils Informatiques relatifs aux Ressources Humaines)

Plusieurs populations sont à former : les formateurs internes, les gestionnaires de corps et les gestionnaires de proximités, selon des dispositifs et des formateurs spécifiques. Le cadrage des chantiers (besoins…) sera conduit jusqu'à octobre 2018. Il sera suivi d'une étape d'organisation pour un déploiement à partir de mai 2019. Un accompagnement des agents sera également mis en place pendant les phases de déploiement. RenoiRh intègre de plus un dispositif d'aide en ligne. Il est un vrai un produit de l'interministériel (affaires sociales, culture, 1er ministre, Conseil d'État et bientôt MTES et MAA).

FO : restera très attentif à ce déploiement mais aussi à l'organisation des services concernés et à leur capacité à exercer leurs missions.

Présentation de l'étude du CGAER relative à la formation des enseignants

Présentation très synthétique, par G. Thuillier, en l'absence regrettée des auteurs.

L'état des lieux quantifié en moyenne 15 374 jours stagiaires par an. La part des actions de formation réalisées aux niveaux régional et local est en augmentation et supérieure à celles du niveau national : les programmes régionaux (PRF) représentent 70 % des jours stagiaires alors que la part du programme national de formation (PNF) diminue et représente en moyenne 30 % du total sur les trois années étudiées.

La durée moyenne annuelle des sessions de formation est analogue à celle de l'ensemble des agents du ministère (2 à 4 jours pour le PNF, 1 à 2 jours pour les PRF).Le taux global d'annulation et de report de stages en 2015 s'élève à 21 % en moyenne, mais à 39 % pour le seul PNF. Les formations liées au développement de carrière et aux disciplines occupent une part significative dans les programmes, notamment au plan régional. L'accompagnement des rénovations de diplômes et le numérique éducatif représentent chacun moins de 10 % du total. Les actions relatives aux publics élèves et le plan « enseigner à produire autrement » progressent fortement au niveau régional.

Les recommandations de la mission se rapportent à trois thématiques :

Deux recommandations dans l'établissement :

- Assurer pleinement la fonction de responsable local de formation (RLF) dans tous les établissements et la valoriser dans le parcours professionnel des enseignants.
- Promouvoir la formation continue comme axe du projet d'établissement, via le plan local de formation.

Trois recommandations concernent le dispositif national et régional :

- Mieux impliquer l'échelon régional, DRAAF et SRFD, dans la contribution de la DGER à la politique nationale de formation continue.
- Repenser l'articulation entre le programme national de formation et les programmes régionaux de formation.
- Revoir l'organisation interne de la DGER concernant la formation continue des enseignants.

Deux recommandations concernent la relation des enseignants à la formation continue :

- Améliorer les modalités d'accès et de participation des enseignants à l'offre de formation continue.
- Lancer une réflexion pour intégrer la formation continue dans l'organisation du temps de travail des enseignants et valoriser leur effort de formation.

Pistes DGER : revoir le calendrier de parution des offres, créer un ETP en charge de la formation à la DGER, prévoir un dispositif de collecte des besoins, rappeler que le projet d'établissement doit contenir un plan local de formation.

Vos représentants FO Agriculture